

**PJ n°09 : Avis de la  
mairie sur la remise en  
état du site**

**Société Nationale des Chemins de Fer Français Mobilités**

Direction de projet EOLE - 22/28 rue Joubert - 75009 Paris

[www.rer-eole.fr](http://www.rer-eole.fr)

Tél. : 01 53 94 99 54

**Communauté Urbaine du Grand Paris Seine  
et Oise (CU GPS&O)  
Service DGA Aménagement  
À l'attention du Président  
Immeuble Autoneum  
Rue des Chevries  
78410 Aubergenville**

**Cadre de la demande** : Dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Projet du technicentre d'entretien des rames du RER E (projet EOLE, prolongation de la ligne E du RER de Nanterre à Mantes-la-Jolie)

**Objet** : **Demande d'avis sur l'état dans lequel devra être remis le site en cas d'arrêt définitif d'activité**

Monsieur le Président,

Le projet du technicentre de maintenance des rames NG (matériel roulant) qui seront mises en service au niveau de la ligne E du RER qui sera prolongée jusqu'à Mantes-la-Jolie à l'horizon 2024, relève du régime de l'Autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ce projet est porté par SNCF MOBILITES.

Dans le cadre de notre demande d'autorisation environnementale pour le technicentre, en vertu de l'article D.181-15-2.I. 11° du Code de l'Environnement, il doit être demandé l'avis du maire ou du président d'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme sur l'état dans lequel le site devra être remis lors de la cessation définitive d'activité.

En conséquence, je, soussigné :

<b>Nom et qualité du demandeur :</b>	Xavier GRUZ Directeur de projet EOLE et NEXTEO
<b>Raison sociale :</b>	SNCF MOBILITES
<b>Forme juridique :</b>	E.P.N.I.C.E (Établissement Public National Industriel et Commercial de l'État)
<b>Adresse du siège social :</b>	89 Rue Jean-Philippe RAMEAU - 93 200 Saint-Denis
<b>Adresse du projet, objet de la demande :</b>	01, Impasse Saint-Claire Deville - 78 200 MANTES-LA-JOLIE

Vous soumet **cette demande d'avis sur l'état dans lequel le site** du technicentre à créer au sein du triangle de Mantes sera à aménager.

Le projet concerne le technicentre implanté au sein du Triangle de Mantes-la-Jolie et répondant à l'adresse postale n°01, **Impasse Saint-Claire Deville, 78 200 MANTES-LA-JOLIE**. L'emprise du projet inclura les parcelles cadastrales suivantes :

Commune	Réf. Parcelle	Adresse	Superficie
Mantes-la-Jolie	<b>AP 77</b>	Impasse Sainte Claire Deville	5 074 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 6</b>	Impasse Sainte Claire Deville	3 810 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 94</b>		377 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 95</b>	Impasse Sainte Claire Deville	8 004 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 96</b>	Impasse Sainte Claire Deville	5 740 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 97</b>	Impasse Sainte Claire Deville	4 301 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 98</b>	Impasse Sainte Claire Deville	3 183 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 161</b>	Impasse Sainte Claire Deville	(Utilisation partielle des 785 m <sup>2</sup> ) Surface occupée estimée à : <b>765 m<sup>2</sup></b>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 160</b>	Impasse Sainte Claire Deville	(Utilisation partielle des 15 500 m <sup>2</sup> ) : Surface occupée estimée à environ : 12 900m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 177</b>	Impasse Sainte Claire Deville	(Utilisation partielle des 16 747 m <sup>2</sup> ) Surface occupée estimée à <b>(650 + 3900 m<sup>2</sup>) : 4 550 m<sup>2</sup></b>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 185</b>	Impasse Sainte Claire Deville	(Utilisation partielle des 15 642 m <sup>2</sup> ) Surface occupée estimée à : <b>1 900 m<sup>2</sup></b>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 212</b>	Rue Denis Papin – Parcelles incluant plusieurs infrastructures SNCF Mobilités + SNCF Réseau : voies ferrées des grandes lignes, voies de garage, gare de Mantes-la-Jolie ...	(Utilisation partielle des 275 691 m <sup>2</sup> de la parcelle). Surface incluse dans le périmètre, déduite de la surface totale du site et des surfaces e parcelles : <b>83 636 m<sup>2</sup></b>

**Surface estimée du projet :**

**133 970 m<sup>2</sup> environ**

L'intégralité des parcelles incluses dans le projet de technicentre sera implantée en **zone UI** selon le zonage du Plan Local d'Urbanisme de Mantes-la-Jolie en vigueur (approuvé le 20/03/2006 et modifié le 23/11/2009). Ce secteur du PLU est à **vocation industrielle**.

Du fait des activités d'entretien et maintenance du matériel roulant, le technicentre relèvera du régime de l'Autorisation au titre de la législation des Installations Classes pour la protection de l'Environnement (ICPE). Mais le projet ne sera pas classé sous le statut SEVESO relatif aux sites présentant des risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, ni sous l'une des rubriques en 3000 « IED », relatives aux activités les plus polluantes.

Le tableau reprenant l'ensemble des rubriques ICPE pour lesquelles le projet sera classé est fourni en pièce jointe de ce courrier (document **annexe**).

Considérant la vocation actuelle des terrains telle que prévue dans le PLU en vigueur, notre proposition sur le type d'usage futur lorsque l'installation sera mise à l'arrêté définitif est un usage comparable à la situation actuelle, soit le **maintien d'un usage industriel**.

Dans le cadre de la remise en état du site, toutes les mesures seront prises conformément aux dispositions de l'article R.152-39-1 et suivant du code de l'environnement, et notamment :

- l'évacuation des produits dangereux, et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, gestion des déchets présents sur le site ;
- les interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement. Cette étape comprend la réalisation d'étude de recherche de pollution.

Restant à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Paris, le

*6 août 2019*

Xavier GRUZ

Directeur de projet EOLE-NExTEO

**A. LAMARSAUDE**

**Pièces jointes :**

Tableau de synthèse des rubriques ICPE faisant l'objet d'un classement  
Extrait de plan cadastral superposé sur une vue aérienne

Copie à : M. le Maire de la Mairie de Mantes-la-Jolie



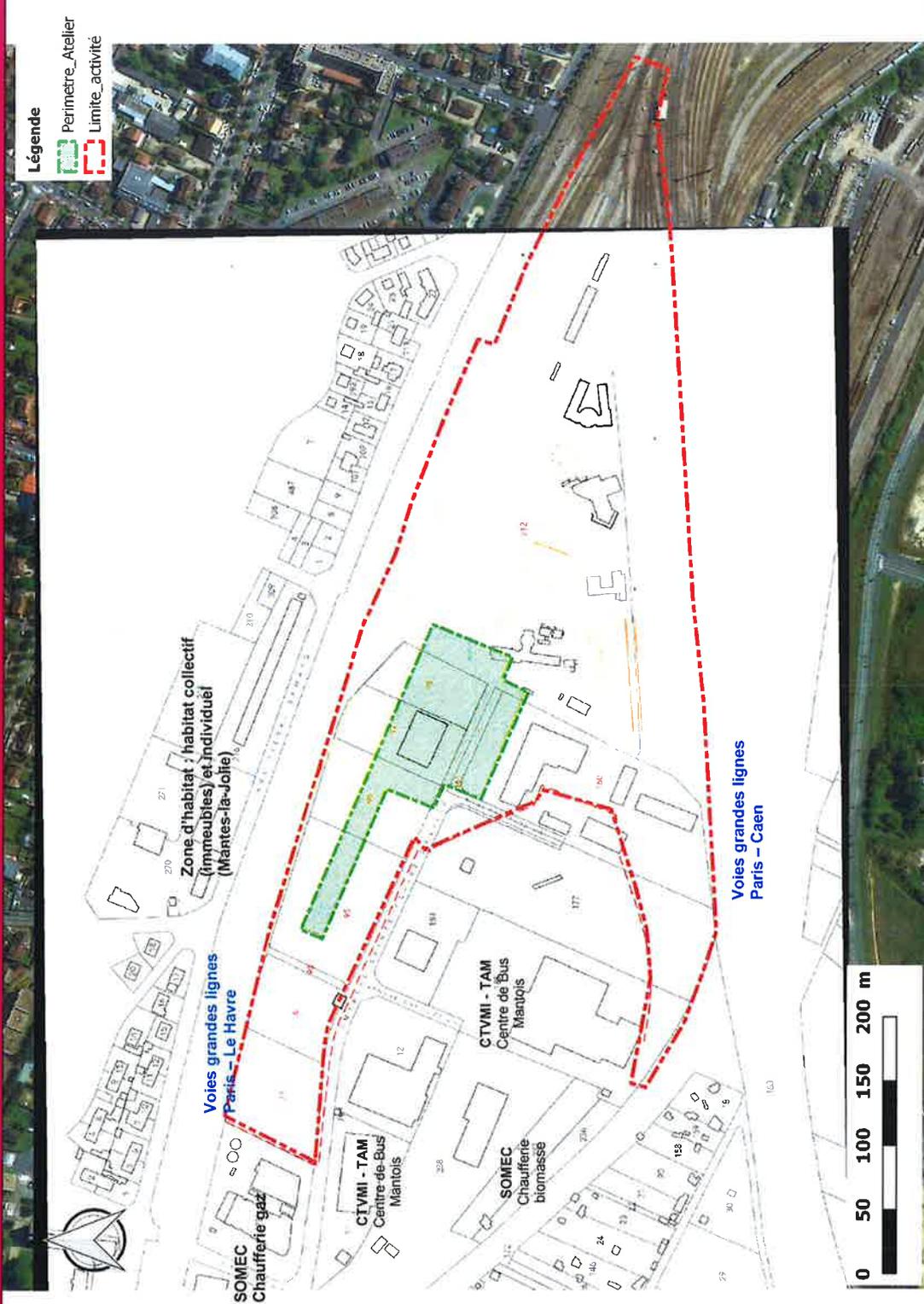
**Annexe : Tableau de synthèse du classement ICPE global résultat de l'ensemble des activités qui seront exercées sur le site à l'obtention des autorisations**

Légende :

(\*) A : autorisation ; E : enregistrement ; D : déclaration ; DC : déclaration avec contrôle périodique

n° rub.		Volume d'activité du site projeté	Régime de classement réglementaire	Rayon d'affichage
2930-1.a)	<p><b>Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie :</b></p> <p>1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur :</p> <p>a) La surface de l'atelier étant supérieure à 5 000 m<sup>2</sup> (A - 1)</p> <p>b) La surface de l'atelier étant supérieure à 2 000 m<sup>2</sup>, mais inférieure ou égale à 5 000 m<sup>2</sup> (D C)</p>	Surface totale d'atelier : 9 812 m <sup>2</sup> > 5 000 m <sup>2</sup>	<b>A</b>	1 km
2925	<p><b>Ateliers de charge d'accumulateurs</b></p> <p>La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW</p>	À l'échelle du site, la puissance maximale en courant continu cumulée sur l'ensemble des ateliers de charge sera d'au moins 50 kW.	<b>D</b>	/
2560-2	<p><b>Travail mécanique des métaux et alliages</b></p> <p>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>1. supérieure à 1 000 kW : (E)</p> <p>2. supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1 000 kW (DC)</p>	<p><b>Bâtiment des tours en fosse (TEF) :</b> Puissance de machines fixes d'usinage (tour en fosse) :</p> <p><b>Puissance pour le double tour en fosse :</b> 220 kVA (176 kW en supposant un <math>\cos \varphi = 0.8</math>)</p> <p>Puissance totale TEF : 200 kW</p> <p><b>Zone atelier, avec locaux des machines-outils :</b></p> <p>Présence de machines-outils de travail mécanique des métaux comprenant : 1 <b>cisaille, 1 plieuse, 2 presses 5T, 2 perceuses d'établi, 2 meules d'affutage</b></p> <p>Il s'agit de machines-outils de faible puissance, pouvant ne pas fonctionner simultanément.</p> <p><b>La puissance électrique totale sera &lt; 150 kW</b></p> <p>La puissance électrique totale à l'échelle du site sera d'au plus <b>502 kW (&lt; 1 000 kW)</b></p>	<b>D</b>	/

## Plan 1 : Plan de situation cadastrale du technicentre du projet



Source : Fond de plan JFS Architecte\_MLJ\_PLAN\_parcelles\_ETAT\_EXISTANT du 08/04/2019  
Echelle d'origine : 1:5 200 - Echelle modifiée : 1/3 330



**PROJET EOLE : Création d'un technicentre à Mantes-la-Jolie**



**Société Nationale des Chemins de Fer Français Mobilités**

Direction de projet EOLE - 22/28 rue Joubert - 75009 Paris

[www.rer-eole.fr](http://www.rer-eole.fr)

Tél. : 01 53 94 99 54

**Mairie de Mantes-la-Jolie**

**A l'attention de M. le Maire**

31 Rue Léon Gambetta

78 200 MANTES-LA-JOLIE

**Cadre de la demande** : Dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement - Projet du technicentre d'entretien des rames du RER E (projet EOLE, prolongation de la ligne E du RER de Nanterre à Mantes-la-Jolie)

**Objet** : **Demande d'avis sur l'état dans lequel devra être remis le site en cas d'arrêt définitif d'activité**

Monsieur le Maire,

Le projet du technicentre de maintenance des rames NG (matériel roulant) qui seront mises en service au niveau de la ligne E du RER qui sera prolongée jusqu'à Mantes-la-Jolie à l'horizon 2024, relève du régime de l'Autorisation au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ce projet est porté par SNCF MOBILITES.

Dans le cadre de notre demande d'autorisation environnementale pour le technicentre, en vertu de l'article D.181-15-2.I. 11° du Code de l'Environnement, il doit être demandé l'avis du maire ou du président d'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme sur l'état dans lequel le site devra être remis lors de la cessation définitive d'activité.

En conséquence, je, soussigné :

**Nom et qualité du demandeur** : Xavier GRUZ  
Directeur de projet EOLE et NEXTEO

**Raison sociale** : SNCF MOBILITES

**Forme juridique** : E.P.N.I.C.E (Établissement Public National Industriel et Commercial de l'État)

**Adresse du siège social** : 89 Rue Jean-Philippe RAMEAU - 93 200 Saint-Denis

**Adresse du projet, objet de la demande** :  
01, Impasse Saint-Claire Deville - 78 200 MANTES-LA-JOLIE

Vous soumet **cette demande d'avis sur l'état dans lequel le site** du technicentre à créer au sein du triangle de Mantes sera à aménager.

Le projet concerne le technicentre implanté au sein du Triangle de Mantes-la-Jolie et répondant à l'adresse postale n°01, **Impasse Saint-Claire Deville, 78 200 MANTES-LA-JOLIE**. L'emprise du projet inclura les parcelles cadastrales suivantes :

Commune	Réf. Parcelle	Adresse	Superficie
Mantes-la-Jolie	<b>AP 77</b>	Impasse Sainte Claire Deville	5 074 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 6</b>	Impasse Sainte Claire Deville	3 810 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 94</b>	Impasse Sainte Claire Deville	377 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 95</b>	Impasse Sainte Claire Deville	8 004 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 96</b>	Impasse Sainte Claire Deville	5 740 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 97</b>	Impasse Sainte Claire Deville	4 301 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 98</b>	Impasse Sainte Claire Deville	3 183 m <sup>2</sup>
Mantes-la-Jolie			(Utilisation partielle des 785 m <sup>2</sup> )
	<b>AP 161</b>	Impasse Sainte Claire Deville	Surface occupée estimée à : <b>765 m<sup>2</sup></b>
Mantes-la-Jolie			(Utilisation partielle des 15 500 m <sup>2</sup> ) :
	<b>AP 160</b>	Impasse Sainte Claire Deville	Surface occupée estimée à environ : <b>12 900 m<sup>2</sup></b>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 177</b>	Impasse Sainte Claire Deville	(Utilisation partielle des 16 747 m <sup>2</sup> ) Surface occupée estimée à <b>(650 + 3900 m<sup>2</sup>) : 4 550 m<sup>2</sup></b>
Mantes-la-Jolie	<b>AP 185</b>	Impasse Sainte Claire Deville	(Utilisation partielle des 15 642 m <sup>2</sup> ) Surface occupée estimée à : <b>1 900 m<sup>2</sup></b>
Mantes la Jolie	<b>AP 212</b>	Rue Denis Papin – Parcelles incluant plusieurs infrastructures SNCF Mobilités + SNCF Réseau : voies ferrées des grandes lignes, voies de garage, gare de Mantes-la-Jolie ...	(Utilisation partielle des 275 691 m <sup>2</sup> de la parcelle). Surface incluse dans le périmètre, déduite de la surface totale du site et des surfaces e parcelles : <b>83 636 m<sup>2</sup></b>

Surface estimée du projet :

**133 970 m<sup>2</sup> environ**

L'intégralité des parcelles incluses dans le projet de technicentre sera implantée en **zone UI** selon le zonage du Plan Local d'Urbanisme de Mantes-la-Jolie en vigueur (approuvé le 20/03/2006 et modifié le 23/11/2009). Ce secteur du PLU est à **vocation industrielle**.

Du fait des activités d'entretien et maintenance du matériel roulant, le technicentre relèvera du régime de l'Autorisation au titre de la législation des Installations Classes pour la protection de l'Environnement (ICPE). Mais le projet ne sera pas classé sous le statut SEVESO relatif aux sites présentant des risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, ni sous l'une des rubriques en 3000 « IED », relatives aux activités les plus polluantes.

Le tableau reprenant l'ensemble des rubriques ICPE pour lesquelles le projet sera classé est fourni en pièce jointe de ce courrier (document **annexe**).

Considérant la vocation actuelle des terrains telle que prévue dans le PLU en vigueur, notre proposition sur le type d'usage futur lorsque l'installation sera mise à l'arrêté définitif est un usage comparable à la situation actuelle, soit **le maintien d'un usage industriel**.

Dans le cadre de la remise en état du site, toutes les mesures seront prises conformément aux dispositions de l'article R.152-39-1 et suivant du code de l'environnement, et notamment :

- l'évacuation des produits dangereux, et, pour les installations autres que les installations de stockage de déchets, gestion des déchets présents sur le site ;
- les interdictions ou limitations d'accès au site ;
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion ;
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement. Cette étape comprend la réalisation d'étude de recherche de pollution.

Restant à votre disposition pour tout élément d'information complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

À Paris, le



Xavier GRUZ  
Directeur de projet EOLE

**A. LAMARSAUDE**

**Pièces jointes :**

Tableau de synthèse des rubriques ICPE faisant l'objet d'un classement

Extrait de plan cadastral superposé sur une vue aérienne



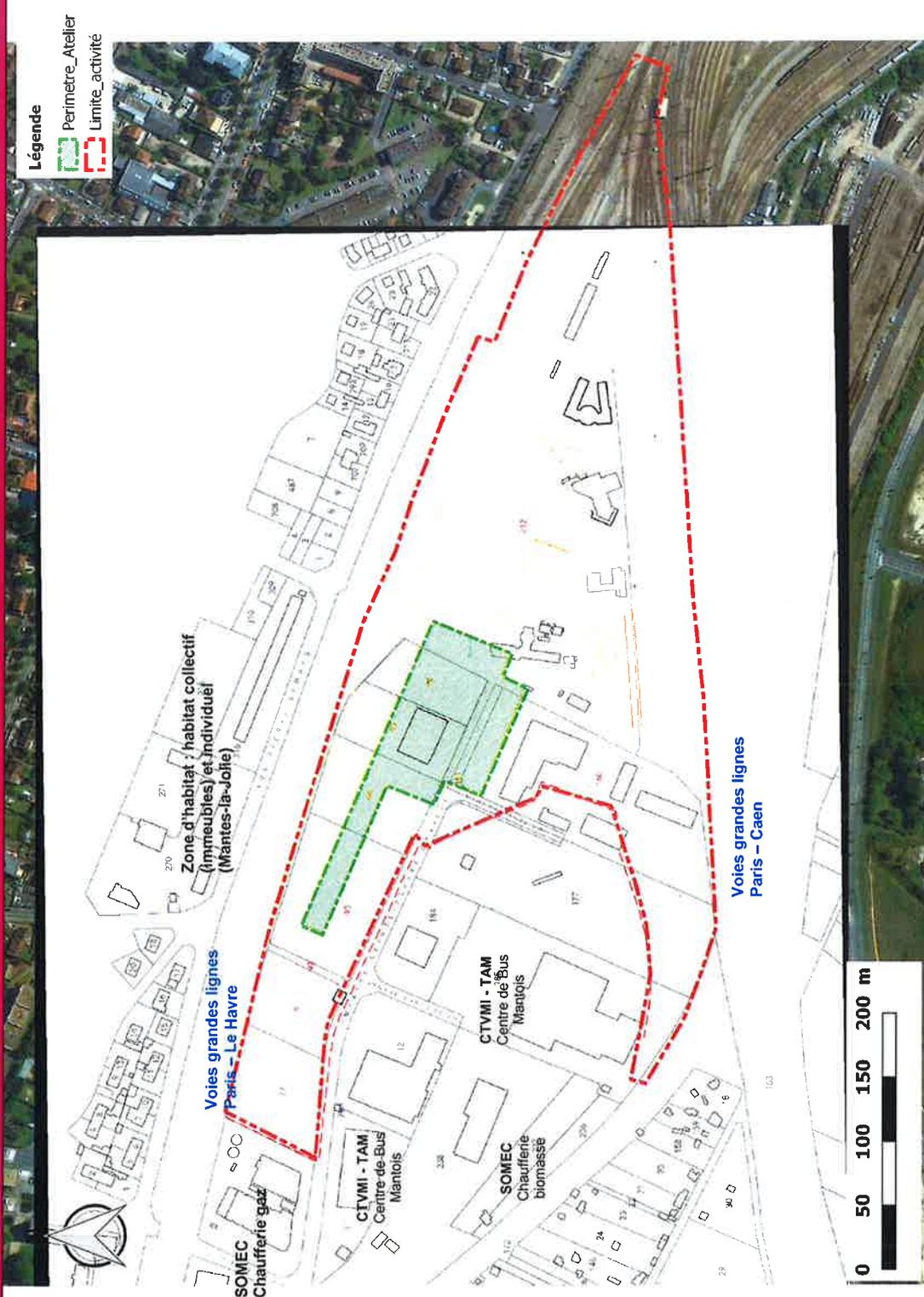
**Annexe : Tableau de synthèse du classement ICPE global résultat de l'ensemble des activités qui seront exercées sur le site à l'obtention des autorisations**

**Légende :**

(\*) A : autorisation ; E : enregistrement ; D : déclaration ; DC : déclaration avec contrôle périodique

n° rub.		Volume d'activité du site projeté	Régime de classement réglementaire	Rayon d'affichage
2930-1.a)	<p><b>Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie :</b></p> <p>1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur :</p> <p>a) La surface de l'atelier étant supérieure à 5 000 m<sup>2</sup> (A - 1)</p> <p>b) La surface de l'atelier étant supérieure à 2 000 m<sup>2</sup>, mais inférieure ou égale à 5 000 m<sup>2</sup> (D C)</p>	<p>Surface totale d'atelier : 9 812 m<sup>2</sup></p> <p>&gt; 5 000 m<sup>2</sup></p>	<b>A</b>	1 km
2925	<p><b>Ateliers de charge d'accumulateurs</b></p> <p>La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW</p>	<p>À l'échelle du site, la puissance maximale en courant continu cumulée sur l'ensemble des ateliers de charge sera d'au moins 50 kW.</p>	<b>D</b>	/
2560-2	<p><b>Travail mécanique des métaux et alliages</b></p> <p>La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>1. supérieure à 1 000 kW : (E)</p> <p>2. supérieure à 150 kW, mais inférieure ou égale à 1 000 kW (DC)</p>	<p><b>Bâtiment des tours en fosse (TEF) :</b></p> <p>Puissance de machines fixes d'usinage (tour en fosse) :</p> <p><b>Puissance pour le double tour en fosse :</b></p> <p>220 kVA (176 kW en supposant un <math>\cos \varphi = 0.8</math>)</p> <p>Puissance totale TEF : <b>200 kW</b></p> <p><b>Zone atelier, avec locaux des machines-outils :</b></p> <p>Présence de machines-outils de travail mécanique des métaux comprenant : <b>1 cisaille, 1 plieuse, 2 presses 5T, 2 perceuses d'établi, 2 meules d'affutage</b></p> <p>Il s'agit de machines-outils de faible puissance, pouvant ne pas fonctionner simultanément.</p> <p><b>La puissance électrique totale sera &lt; 150 kW</b></p> <p>La puissance électrique totale à l'échelle du site sera d'au <b>plus 502 kW (&lt; 1 000 kW)</b></p>	<b>D</b>	/

## Plan 1 : Plan de situation cadastrale du technicentre du projet



**PROJET EOLE : Création d'un technicentre à Mantes-la-Jolie**

Source : Fond de plan JFS Architecte\_MLJ\_PLAN\_parcelles\_ETAT\_EXISTANT du 08/04/2019  
Echelle d'origine : 1/5 200 - Echelle modifiée : 1/3 330

Destinataire

CORVIGNAN (BOISNE DU GRAND)  
PARIS 15<sup>e</sup> RUE Y. GOSSELIN (6910)  
SERVITE DES ANNEES DE LA  
INNEJBLE ANNONCEMENT  
FRANCE 2019  
2019-09-10

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 / 0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : \_\_\_\_\_ Prix : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

La Poste S.A. au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

~~En provenance de :~~

Présenté / Avisé le : 18/12

Distribué le : \_\_\_\_\_

Le soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : \_\_\_\_\_

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Numero de l'envoi : **1A 155 169 6298 8**

Expéditeur

SNIF - PROJET EDLE

22-22 RUE ROBERT

75009 PARIS

Conservez ce feuillet. Il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr).

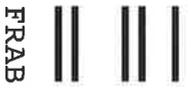
Pensez également à la Lettre recommandée en ligne, consultez [www.laposte.fr/boutiqueaducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueaducourrier).



**RECOMMANDÉ :**

**AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 1A 155 169 6298 8**



Renvoyer à FRAB



SNIF - PROJET EDLE

22-22 RUE ROBERT

75009 PARIS



**PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT**

Destinataire

MARIE NE HAINE S-LA POLE  
A L'ATTENTION DE M. LE  
34 RUE LEON CARRETTA  
F 5009 NANTES-14-BLE

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

■ Par SMS. Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 520 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).

■ Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite sans coût de connexion).

■ Par téléphone :

- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro surtaxé).

- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn. Service un service fixe) :

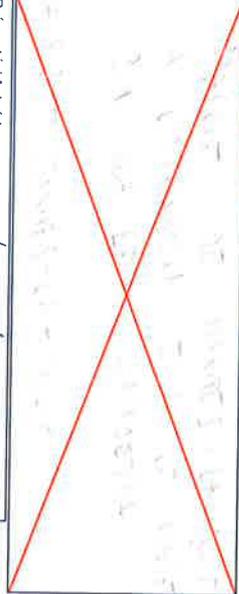
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h30 à 13h.



Date : PRIX : CRBT :

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

En provenance de :



SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092917 01-16

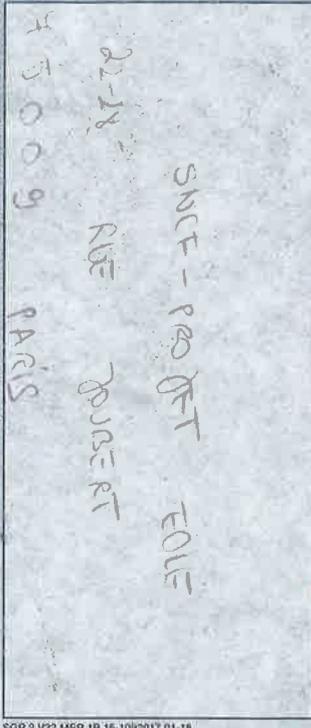
Présenté / Avisé le : /  
Distribué le : /  
Je soussigné déclare être  
 Le destinataire  
 Le mandataire  
 CNI/Permis de conduire  
 Autre : .....

Le destinataire atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Numéro de l'envoi : 1A 155 169 6299 5

LA POSTE  
**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Expéditeur



SGR 2 V22 MSR 1B 15-10162917 01-16

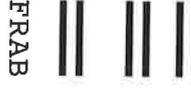
Conservation ce feuillet. Il sera nécessaire en cas de réclamation.  
**Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.**  
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.



PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT



LA POSTE  
Numéro de l'AR : **AR 1A 155 169 6299 5**



FRAB

Remvoyer à



SNCF - 140 RT - FOLE  
RUE JOUARET  
F 5009 PARIS

